

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2024**

Le **CONSEIL MUNICIPAL** de la **commune de LOUIN**, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en **session ordinaire** le vingt-deux janvier deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures trente sous la présidence de Mme GROS née NOLOT Monique, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 16 janvier 2024

Nombre de Membres en exercice : 11

**Présents : 10 - Quorum : 6- Votants : 11 – Absent : 1 – Procuration : 1**

**Présents** : Mme NOLOT Monique, M. DIXNEUF Mathias, Mme BARIGAULT Maryse, M. DUSSUTOUR Régis, Mme POUPIN Anne-Marie, Mme ROY Laëtitia, BIZERAY Martine, ~~M. BOIDRON Mikaël~~, Mme SEVERINI Françoise, Mme NIVEAU Nicole, M. GIRARD Bernard.

**Absent** : Mr BOIDRON Mikaël : Procuration à Mr DUSSUTOUR Régis

**Secrétaire de séance** : Mme NIVEAU Nicole

Le procès-verbal de la dernière séance a été lu et approuvé.

**Ordre du jour** :

- ⇒ Hausse de la participation aux frais de gestion des agents intérimaires
- ⇒ Travaux de bornage et division cadastrale terrain communal ZC 421
- ⇒ Répertoire électoral unique : Commission de contrôle
- ⇒ Nomination d'un référent déontologue
- ⇒ Renouvellement du contrat d'insertion CUI
- ⇒ Informations et questions diverses
  - Prime pouvoir d'achat

**Mme le Maire demande à ajouter une délibération**

- ⇒ Reprise d'une concession perpétuelle

Le conseil accepte.



**DCM 2024-01**    **HAUSSE DE LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE GESTION DES AGENTS INTERIMAIRES SIGNATURE D'UN AVENANT N° 3 À LA CONVENTION**

- Vu le code général de la Fonction publique,

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, que par délibération en date du 15 décembre 1995, il a été décidé l'adhésion au service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et a autorisé le Maire à signer la convention correspondante.

Elle précise que dans ce cadre, le Centre de gestion peut mettre à disposition des Collectivités et établissements publics adhérents à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités.

Elle informe le Conseil municipal que le Conseil d'administration du Centre de gestion du 11 décembre 2023 a décidé d'augmenter le taux de facturation au 1<sup>er</sup> janvier 2024, qui passera de 4,5 % à 5% des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition et qu'il convient en conséquence de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Après avoir pris connaissance de l'avenant n° 3 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :**

**AUTORISE** le Maire à signer avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, qui acte la décision du Conseil d'administration du Centre de gestion, de fixer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 la participation aux frais de gestion à une somme égale à 5 % des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition.

*Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 23 janvier 2024*

*Publication le 23 janvier 2024*

## **DCM 2024-02    TRAVAUX DE BORNAGE ET DIVISION CADASTRALE ZC 421**

Mme le Maire rappelle aux conseillers la délibération N° DCM 2023-81 en date du 18 décembre 2023 par laquelle le conseil avait accepté le projet de vente de la parcelle cadastrée ZC 421 (où est implanté l'atelier communal) ainsi que la mission de bornage.

Elle ajoute qu'un devis pour le bornage a été présenté par ALPHA GEOMETRE, devis s'élevant à 890.00 € HT.

Afin de ne pas retarder le dossier, Mme le Maire précise qu'elle a accepté le devis le 4 janvier dernier.(le bornage aura lieu le 20 février à 14 H sur site).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve l'initiative de Mme le Maire d'avoir accepté le devis tel que mentionné ci-dessus.

*Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 23 janvier 2024*

*Publication le 23 janvier 2024*

## **DCM 2024-03    REPertoire ÉLECTORAL UNIQUE : COMMISSION DE CONTRÔLE**

Mme le fait Maire part aux membres du conseil municipal que suite à la démission du conseil municipal de Mr PROUST Guénaël, il est nécessaire de nommer son remplaçant qui siégera à la commission de contrôle des listes électorales.

Le Maire est chargé de statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs en lieu et place de la commission administrative de révision des listes électorales qui est aujourd'hui supprimée.

Un contrôle à posteriori est opéré par une commission de contrôle.

Les membres de la commission de contrôle sont nommés par arrêté du préfet, pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal. Dans les communes de moins de 1000 habitants, la commission de contrôle est composée d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration désigné par le préfet et d'un délégué du Tribunal désigné par le président du tribunal de grande instance.

Mme le Maire demande à l'assemblée de désigner un conseiller municipal pour faire partie de la commission de contrôle de la commune de Louin.

Mme NIVEAU Nicole, conseillère municipale propose sa candidature.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

**ACCEPTE LA CANDIDATURE DE Mme NIVEAU Nicole en tant que Conseillère municipale**

Mme le Maire rappelle que le délégué de l'administration déjà en place est Mr BARANGER Michel et le délégué du Tribunal de Grande Instance est Mr BARIGAULT Jean-Marc

*Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 23 janvier 2024  
Publication le 23 janvier 2024*

**DCM 2024-04 DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGIQUE POUR LES ELUS LOCAUX**

Madame le Maire informe l'assemblée que la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation et portant diverses mesures de simplification, permet à tout élu local de pouvoir consulter un référent déontologique chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques ; il est précisé que chaque collectivité doit nommer son référent.

Monsieur Jean-Guy DINET a donné son accord pour exercer cette mission et est ainsi désigné référent déontologique pour les élus de la commune de LOUIN. Une indemnité de 80 € par dossier lui sera versée.

*Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 23 janvier 2024  
Publication le 23 janvier 202*

**DCM 2024-05 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'INSERTION : CAE PEC**

Madame le Maire rappelle les délibérations N° DCM 2021-05 concernant la signature d'un contrat d'insertion en date du 26 janvier 2021 avec MR VERGER Jean-François et délibérations portant sur son renouvellement pendant un an du 1<sup>er</sup> février 2022 au 31 janvier 2023 et du 1<sup>er</sup> février 2023 au 31 janvier 2024.

Renseignements pris auprès de Pôle Emploi, ce contrat peut être renouvelé pour une durée d'un an à raison de 28 Heures par semaine et ce, à compter du 1<sup>er</sup> février 2024. Le salarié reçoit une rémunération égale au SMIC. L'état reverse une compensation à la collectivité qui recrute, à hauteur de 50 % sur une durée de 26 H hebdomadaire. Par ailleurs, la collectivité devra proposer au salarié quelques actions de formation.

Les tâches qui lui seront confiées sont les suivantes : Espaces verts et autres menus travaux (entretien des chemins, utilisation du taille haie, tondeuse, débroussailluse, binette, karcher, balayage).

Mme le Maire précise que dans le cadre du contrat d'insertion, une convention sera signée entre l'employeur et le salarié, puis sera remise à Pôle emploi.

Après discussions, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**AUTORISE** Madame le Maire à renouveler le contrat d'insertion ci-dessus mentionné à compter du 1<sup>er</sup> février 2024, 28 heures par semaine pour une durée minimum de 12 mois, renouvelable.

*Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 23 janvier 2024  
Publication le 23 janvier 2024*

**DCM 2024-06 REPRISE D'UNE CONCESSION PERPÉTUELLE**

Mme le Maire informe les membres de l'assemblée qu'elle envisage la reprise de certaines concessions échues. L'une d'entre elles est une concession perpétuelle. Il s'agit de la concession N° 233 ayant l'emplacement B05-020, acquise en mai 1980.

Un courrier du pétitionnaire a été adressé à la Mairie en février 2009 nous informant de son souhait de ne pas conserver la concession dans la mesure où il n'a plus aucun lien.

Mme le Maire propose donc à l'assemblée d'engager la procédure de reprise pour cette concession.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTE de reprendre l'emplacement B05-020 de la concession N° 233.

*Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 23 janvier 2024*

*Publication le 23 janvier 2024*

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**Personnel communal : Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle**

Mme le Maire fait part aux conseillers qu'elle va transmettre au Comité Social Territorial (CST) un projet de délibération indiquant le montant de la prime allouée aux agents ainsi que la date prévisionnelle du versement.

**Lecture du bulletin municipal**

**Garderie et cantine**

Un règlement intérieur a été mis en place à la rentrée scolaire de janvier 2024.

**Travaux de voirie La Ronde**

Une réunion va être programmée prochainement avec le Maître d'œuvre Mr LAVAUD.

**La secrétaire de séance**  
**Mme NIVEAU Nicole**

**Mme le Maire**  
**Mme NOLOT Monique**

**Rappel des délibérations prises au cours de la séance (Décret N° 2010-783 du 8 juillet 2010)**

N° de la délibération	Objet	Classement matière
DCM 2024-01	<b>FONCTION PUBLIQUE :</b> Hausse de la participation aux frais de gestion des agents intérimaires Signature d'un avenant N° 3 à la convention	4-4 Autre catégorie de personnel
DCM 2024-02	<b>DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME</b> Travaux de bornage et division cadastrale ZC 421	8-3 Voirie
DCM 2024-03	<b>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE</b> Répertoire électoral unique : Commission de contrôle	5-3 Désignation de représentant
DCM 2024-04	<b>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE</b> Désignation d'un référent déontologique pour les élus locaux	5-3 Désignation de représentant
DCM 2024-05	<b>FONCTION PUBLIQUE :</b> Renouvellement du contrat d'insertion CAE PEC	4-4 Autre catégorie de personnel
DCM 2024-06	<b>DOMAINE ET PATRIMOINE :</b> Reprise d'une concession perpétuelle	3-5 Autres actes de gestion